Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 21 Rabiaa II 1443
26 Novembre 2021

N° 111

37ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2628**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2630**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2632**
Homologation de résolutions **2634**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2634**
Avis aux créanciers..... **2641**
Convocations
Sociétés anonymes **2644**
Sociétés à responsabilité limitée **2645**
Autres sociétés **2645**
Divers
Avis au public..... **2646**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice d'information au public

(Suivant l'article 164 CSC)

SOCIETE MIXAL

Société anonyme

Au capital de 5 026 000 Dinars

Siège social : Boulevard de l'Environnement Z.I. Bir El Kassaa - Ben Arous

MF : 644659 TAM 000

Forme : Société Anonyme.

Augmentation de capital social d'un montant de : Un million quatre cent quatre vingt dix huit mille dinars (1 498 000 DT) en numéraire par des versements en espèces.

Siège social : Zone Industrielle, Bir Kassâa, Ben Arous.

Objet social : la fabrication, l'exportation et la vente de peintures, vernis, produits de revêtement et produits accessoires.

Durée de la société : 99 ans.

Dépôt provisoire : Le projet de l'augmentation qui a fait l'objet du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 25/10/2021 a été déposé à la RNE le 22/11/2021 sous le numéro : 2021111262.

Nombre d'actions à souscrire : 107 000 actions d'une valeur nominale de 14 dinars chacune à souscrire et à libérer comme suit :

107 000 actions nouvelles, à souscrire et à libérer intégralement lors de la souscription par la Compagnie Africaine de Peintures CAP, société anonyme, Identifiant unique n°002495X, son siège social sis à Zone Industrielle -BP295- Rue de la physique 2013 Ben Arous.

La valeur nominale des actions à émettre : 14 dinars l'action.

Apport en nature : Aucun apport.

Avantages particuliers : Aucun avantage.

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote : Conformément aux dispositions statutaires.

Répartition du résultat : Conformément aux dispositions statutaires.

Dépôt des fonds : Dans un compte indisponible ouvert au nom de la société auprès de la ZITOUNA BANK sous le numéro 25141000000070887954

Délais de souscription : Quinze jours à compter de la date de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

Convocation aux assemblées générales : Par le conseil d'administration.

2021R02879SANB2

Notice d'Augmentation du capital par conversion du compte courant associé

De 2 694 250 ,000 DT à 6 119 250,000 DT

GENERALE DES APPLICATIONS MECANIQUES

S.A

MF : 14402NAM000

Dénomination sociale : GENERALE DES APPLICATIONS MECANIQUES

Forme Juridique : S.A.

Montant du capital : 2 694 250, 000 DT

Adresse du siège social : Siège social : 14 rue du commerce Z.I - La Charguia 1 - Tunis - Tunisie.

Objet social : Vente et réparation des produits agricoles, industriels et des travaux publics et des pièces de rechange

Durée : 99 ans

Date et lieu du dépôt du projet de l'augmentation : Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 01 octobre 2021 a été déposé le 8 novembre 2021 au Registre National des Entreprises sous le n°AC 011642021.

Cette augmentation de capital se fera par conversion du compte courant actionnaire de la société SOTRADIES d'un montant de 3 425 .000 ,000 DT et la création de 68 500 nouvelles actions de 50,000 dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire ayant décidé à l'unanimité de supprimer le droit préférentiel de souscription et de réserver la totalité de la souscription à la société SOTRADIES.

Conditions d'admission aux assemblées des actionnaires : tous les actionnaires peuvent participer aux assemblées et ils ont droit de vote proportionnellement à leur mise.

Délai de souscription : le délai ouvert pour la souscription est de 15 jours à compter de la publication de la présente notice avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2021402807SANB2

Renouvellement du montant du commissaire aux comptes

Société de l'Informatique de management

Et de Communication «S I M A C»

S. A. au capital de 1 050.000 dinars

Siège social : 124, rue Radhia Haddad - Tunis

I.U : 0036115D

MF : 0036115DAM000

CNSS : 77662-62

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 Août 2021 enregistré à la recette des finances - Avenue de la Gare - Tunis, le 3 septembre 2021 sous le n°21704510 - quittance n°M043807, dont un exemplaire a été déposé au Registre

National des Entreprises de Tunis, sous le n°2021110273 en date du 18 novembre 2021, il a été décidé de renouveler le mandat de Monsieur Raouf Guetari, Commissaire aux comptes, pour une durée de trois ans.

2021402829SANB2

ICAR S.A

Société anonyme

Au capital de 15 800 000 Dinars

Siège social : Rue 8612, Impasse n°4 - ZI La Charguia - 2035 Tunis

MF : 1092458 Y/A/M/000

RC : N°B2422942009

En vertu de l'assemblée générale extraordinaire, en date du 20 octobre 2021, enregistré à la recette des finances - La Charguia I, en date du 01 novembre 2021, sous le n°21709151, quittance n°M103143, et déposé au Registre National des Entreprises sous le numéro 2021110994 le 22/11/2021, il a été décidé la continuité de l'activité de la société.

2021402864SANB2

Société IMMOBILIERE "LA BELLE RESIDENCE"

Société anonyme

Au capital de : 3.000.000 Dinars

Siège social : Rue 8610 - Z.I la Charguia - 2035 Tunis Carthage

M.F : 750672K/P/M/000

CNSS : 340613-46

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration du 19/10/2021 enregistré à la recette des finances Charguia 1 à Tunis le 19/11/2021 sous le numéro 21809796, Quittance n°M107974 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 22/11/2021, sous le numéro : 2021111253 la décision qui suit :

- Nomination de Madame Malika Bouricha en qualité de Directeur Général Adjoint pour la durée de son mandat d'administrateur soit jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur le résultat de l'exercice 2023 avec les pouvoirs les plus étendus sans limite.

2021402866SANB2

Société Internationale de Promotion et d'Exploitation Touristique

SIPET SA

Société anonyme

Au capital de 21 000 000 Dinars

Siège social : Hôtel Ibn Khaldoun, 30 Rue du Koweït 1002 Tunis

Identifiant unique : 0312395T

N° Affiliation CNSS : 266126 - 55

En vertu du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 septembre 2021, enregistré à la recette des finances Nelson Mandela - Tunis le 28 octobre 2021 sous n°21803360 Quittance 64503, il a été décidé :

- L'approbation des états financiers des exercices 2018, 2019 et 2020.

- La nomination des administrateurs pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2023.

- La désignation du Cabine EFC en qualité de commissaire aux comptes pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2023.

- La désignation de Mr Lassaad Smeidia en qualité de co-commissaire aux comptes pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2023.

En vertu du procès-verbal du Conseil d'administration tenu à la même date, enregistré le 12 novembre 2021 sous n°21803565 Quittance 67367, il a été décidé :

- L'élection de Mme Leila Bouricha née Dali en qualité de Président du Conseil d'Administration pour toute la durée de son mandat d'administrateur expirant à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2023.

- La nomination de Mr Bechir Akkari en qualité de Directeur Général pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2023.

Un exemplaire de chacun des PV précités a été déposé au Registre National des Entreprises le 17 Novembre 2021 sous n°2021109742.

2021402869SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Dissolution et liquidation définitive et nomination d'un liquidateur

GDA TUNISIA

SARL en liquidation

Au capital de 10 000 dinars

Siège social : Immeuble AYAM - Angle Rues Lac Mâlaren / Lac Toba 1053 Les Berges du Lac

Matricule fiscal : 1326754C/A/M/000

Registre de commerce : B01229732013

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire daté du 25/10/2021 et enregistrée à la recette des finances Al Bouhaira le 10/11/2021 sous le n°21508441, Quittance n°M080867, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de l'Ariana sous le n°2021109030 le 15/11/2021, tous les associés ont décidé la liquidation et la dissolution définitive de la société et la nomination de Mme Somaya Khardani (CIN n°07673708 délivrée le 21/6/2016) et domiciliée à : Immeuble AYAM - Angle Rues Lac Mâlaren / Lac Toba 1053 Les Berges du Lac, en tant que liquidateur de la société.

Les créanciers de la société doivent dans une durée de 21 jours à partir de la date de la publication du présent avis, produire les preuves de leurs créances et les pièces justificatives relatives à ces créances entre les mains du liquidateur.

2021T01130SRLB2

YAZAKI AUTOMOTIVE PRODUCTS TUNISIA SARL

«YAPT»

Société à responsabilité limitée Non-Résidente

Capital social : 10.000 Dinars

GP 8, Route de Tunis - Bouchkara - El Alia - BP.65- Laazib - 7026 Bizerte

I.U : 1226147C

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associées du 8/9/2021 enregistré à la recette des finances El Alia le 3/11/2021 sous Qn°M029816 En°21800819

L'assemblée a décidé de poursuivre l'activité de la société en application de l'article 142 du Code de Sociétés Commerciales.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1226147C en date du 8/11/2021.

2021402828SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente enregistré à la recette des finances cité Ettadhamen en date du 16/11/2021 quittance n°M070574 enregistrement n°21204727 Mr Abderraouf Ben Attia CIN n°08320195 a vendu à Mr Hatem Rahmeni CIN n°09460228 tout le fonds de commerce sis à la rue Taher Sfar n°16 Saïdia Bardo exploité comme boucherie.

Toute opposition devra déposée chez l'acheteur à l'adresse du fonds pendant 20 jours de la date de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 24/11/2021.

2021T01133FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du présent écrit établi par maître Zaghbani Walid en sa qualité d'avocat égalisé en date 8 novembre 2021 enregistré à la recette des finances de Gabès quittance n°M053177 numéro d'enregistrement 21206783 Naima Bint al Kilani Dwa Hamida titulaire de la carte d'identité nationale n°05867447 vient de vendre à Sofiane Ben Abdallah Ben Mohamed Ben moussa titulaire de la carte d'identité n°13224382 la totalité d'un fonds de commerce exploité dans le commerce situé à la rue 11 al-amal en face (Palm marka) de tous ses éléments corporels et incorporels.

Publié dans deux journaux quotidiens "Achourouk et le Quotidien".

Toute objection doit déposée chez l'acheteur dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication du présent écrit au JORT.

2021R02829FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce établi par Maître Dalia Abdouli, avocat auprès de la cours d'appel, titulaire du matricule fiscal n°1426889/Z, légalisé de signature en date du 3 Juin 2021 et enregistré à la recette des finances de Sidi Bouzid le 25/6/2021 sous le numéro 2543262 - quittance n°M050154, Mme Houda Bouazizi, titulaire de la carte d'identité nationale n°06054355 délivrée le 10/11/2011 à Tunis a vendu à Zakia Bouazizi, titulaire de la carte d'identité nationale n°06098160 délivrée le 29/01/2004 la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à la Rue Garret Hadid à Sidi Bouzid avec tous ses éléments matériels et morales et qui est destiné d'exercer l'activité de «moulin», il est publié au journal «Al Chourouk» du 9 novembre 2021 page 28 et publication de rectification d'une faute dans le même journal indiqué en date du 12 novembre 2021 page 27.

Les objections sont acceptées auprès du vendeur, ayant élu domicile à l'étude de Me Dalia Abdouli, avocat auprès de la cours d'appel sis à l'Avenue Houcine Bouzaine Immeuble Aya 4ème étage Appart. 14 Sidi Bouzid 9100 dans un délai au maximum 20 jours de la date de publication de cette annonce au Journal officiel de la République Tunisienne.

2021R02872FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 23/10/2021, signé par toutes les parties à la municipalité de Béja le 02/11/2021 et enregistré à la recette des finances de Bousalem le 3/11/2021 sous le numéro Enregistrement 21201616 quittance n°M037948 Mr Abdelatif Ben Allaia Mouaouia Echafai titulaire de la CIN n°02424702 délivrée le 10/01/2013 a vendu à Mr Hamza Ben Salah Soumri titulaire de la CIN n° 02521251 délivrée le 15/4/2000, la totalité du fonds de commerce avec tous ces éléments corporels et incorporels exploité en tant que cafétéria de première catégorie sis à l'intersection de la rue Salah Ben Youssef et rue Hédi Nouira à Bousalem reconnu sous la dénomination de café Echafai.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur Mr Hamia Soumri à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à

compter de la date de la publication de cet avis au JORT. Cette annonce a été publiée au journal al Akhbar le 11/11/2021.

2021R02877FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé le 11/11/2021 par Me Ben Mahmoud Adel avocat à Sfax, signé le même jour à la municipalité Markez Chaker Sfax, enregistré à la recette des finances Bir Ali le 16/11/2021 sous le n°21201020, reçu n°M028361, Hosni Ibn Khreribi titulaire CIN n°08867272 sis à Sidi Dhaher Bir Ali Sfax a vendu à Abdel Kader Ouled Abdallah titulaire CIN n°05315625, sis à Gandoul Bir Ali Sfax, le Fonds de Commerce, avec tous les éléments corporels et incorporels exploité comme magasin préparé pour vente produits alimentaires en détail sis au Cité Elmostakbal Bir Ali. Cet extrait a été publié au journal quotidien "alsabah" n°23190 du 18/11/2021 page 12 et les oppositions se font entre les mains du Me Adel Ben Mahmoud à son étude sis à immeuble Tapparoura Sfax dans, un délai maximum de 20 Jours à partir de la publication de l'annonce au Jort.

2021X01346FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 15 novembre 2021 enregistré le 16 novembre 2021 à la recette des finances Route de Tunis Sfax sous le n°21203572 Monsieur Ayman fils de Taoufik Guidara a vendu à Mme Samira fille de Najib Jarraya, le fonds de commerce sis à la route Tanyour km 0,5 Sfax immeuble Khalifa, exploité pour la vente des produits alimentaires.

Un avis de cet acte a été publié au Journal Achourouk du 23/11/2021.

Toute personne désirant formuler une réclamation, dette au autre droit doit présenter une opposition chez Maître Mohamed Adel Mseddi dont son étude est sise à la rue Abou El Kacem Chebbi immeuble Ellyssa Centre Sfax, dans les 20 jours qui suivent la parution de cet avis.

2021X01367FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte du 18/11/2021 enregistré à la recette des finances Sakiet Eddaier Sfax le 19/11/2021 sous le n° 08409039 quittance n°M049102, Madame Nawel Besbes a vendu à Madame Lobna Rehouma la totalité du fonds de commerce consistant en "commerce du prêt-à-porter d'occasion" exploité au local sis à la route de Mahdia km 6,5 rue Errached Sakiet Eddaier Sfax avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être remises entre les mains de l'acheteur an local où le fonds de commerce est exploité sis à la route de Mahdia km6.5 rue errached sakiet Eddaier Sfax, dans un délai maximum de vingt jours à partir de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal «Alchourouk», en date du 23/11/2021.

2021X01373FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé, légalisé, et enregistré à la recette des finances-El Yasminet le 01/10/2021 sous le numéro 21202212, quittance n°M040303, Mr Sadek Ben Mbarka, CIN n°04012856, demeurant au 09, Rue Sidi Thabet l'Aouina Tunis a vendu la totalité du fonds de commerce exploiter à fruits sec et épicerie enregistré au Registre National des Entreprises - RNE sous le n°A0296952018. MF N°152195Q, sis à 01, résidence Arinas Madina Jadida 3 Ben Arous, Khortourn Tunis à Mr Aymen Gazlani CIN n°08563582 demeurant au AFH Béja Sud.

Toutes les oppositions doivent être adressées à l'adresse fonds de commerce. Cet avis a été publié au journal le quotidien du 13/11/2021.

2021402808FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 12/11/2021, enregistré à la recette des finances Avenue de l'Indépendance Bardo, en date du 17/11/2021, sous le n°21203892 selon quittance n°M0648, il appert que Mr Abdelhak Chelly, demeurant au n°1 rue Eljinen Ksar Saïd Tunis, titulaire de CIN n°00609685, délivrée à Tunis le 10/02/2017, a cédé à la Société «ANA- MED 35», société unipersonnelle, identifiant unique n°1707526L, siège social n°35 Avenue Habib Bourguiba 2000 Bardo, la totalité du fonds de commerce, constituant un Laboratoire d'Analyses médicales nommé (Laboratoire d'Analyses Médicales), situé au n°35 Avenue Habib Bourguiba 2000 Bardo.

Toute opposition devra être signifiée à l'adresse de l'acheteur la Société «ANA-MED 35», sis au n°35 Avenue Habib Bourguiba 2000 Bardo, dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cette annonce au JORT.

La dite cession a été publiée au quotidien "Achourouk" du 21/11/2021.

2021402853FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 18/11/2021, enregistré à la recette des finances Rue Ghandi le 19/11/2021, quittance n°75728, enregistrement n°21204941, Mr Ghazi Arraki a vendu à M Nour Kasraoui et M Badreddine Ben Younes, demeurant à 30 bis Rue Commandant Mohamed Aziz Tej Tunis, la totalité du fonds de commerce qu'il a constitué

sis à 29 Rue Commandant Mohamed Aziz Tej Tunis et consistant en un restaurant.

Les éventuels oppositions se font entre les mains de M Nour Kasraoui à son local sis à 30 bis Rue Commandant Mohamed Aziz Tej Tunis dans un délai de vingt jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel.

Cet avis a été publié au journal Achourouk du 24/11/2021.

2021402863FCCC2

Location gérance libre

Contrat de gérance libre d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP daté le 25/10/2021 et enregistré à la recette des finances, Hammem Sousse, le 4/11/2021, numéro d'enregistrement 21305306 quittance n°79844, LA STE ETOILE CENTRE a cédé à la STE MARVIVA DA LUCA en gérance libre la totalité du fonds de commerce sis route touristique Jinen El Kantaoui Hammam Sousse pour une durée de six ans.

Toute opposition doit être faite entre les mains de Me Faouzi Zouiten rue prof, Calmette Sousse.

Cet avis a été publié au journal «La Presse» du 18/11/2021 n°03/2003396

2021S01285FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Cité Riadh Sousse le 10-4-2015 sous le n°15300709, quittance n°19081, M.Mohamed Zaag a loué à M.Mohamed Gouider la totalité du fonds de commerce destiné au lavage de voiture et Vidange et du commerce d'huile pour auto et dérivé, situé à la route de la Cité Ezzouhour-Riadh - Sousse. Cet avis est paru au Quotidien et Echourouk le 20-11-2021.

2021S01299FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Pa acte sous seing privé en date du 02/11/2021, enregistré à la recette des finances de Sbiba en date du 02/11/2021 sous le n° d'enregistrement 21301188 quittance n°M01188 monsieur Hasni Fathi titulaire de la CIN 08242386 du 13/11/2018 demeurant à Sbiba Kasserine a loué à Madame Kalfi Saida titulaire de la CIN 09070377 du 08/06/2005 demeurante à sbiba Kasserine .Y la totalité du Fonds de commerce inscrit au registre de commerce du tribunal de première instance de Kasserine sous le n° 1412121/G sis à l'avenue Habib Themer Sbiba et exploité en tant que local pour façonner la pierre et la préparer à l'emploi (coupe et polissage de marbre).

La durée de location est de dix ans initialement du 01/11/2021 et expire le 30/10/2031

Et ce media a été publié dans deux Journaux Alshorouk et Quotidien le 17/11/2021.

2021X01327FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une Association

Nom de l'association : Association Tunisienne d'Aquariophilie

Siège : La Maison du médecin vétérinaire, rue djebel Lakhdhar la Rabta 1006 Tunis

Objet : Association à Caractère Scientifique.

Objectifs :

- Œuvrer pour le développement des compétences techniques des adhérents dans les différents domaines de l'aquariophilie.

- Encourager et promouvoir la recherche scientifique dans les domaines de l'aquariophilie et de l'élevage local.

- Contribuer à la protection et la conservation des espèces aquatiques autochtones et leur préservation dans leur milieu naturel.

Membres :

Président : Mr Tarek Mahjoub

Secrétaire général : Sofien Sghair

Trésorier : Mr Ramzi Yassine Sghair

Membre Chargé des médias et de la communication : Mr Mahdi Belghith

Membre Chargé des activités et des programmes : Mr Badis Sadok Jedai.

2021T01109APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association Tunisienne des anciens du TBS

Type de l'association : Culturel

Buts de l'association :

- Contribuer à la réalisation et au développement de l'Institut Supérieur des Affaires de Tunis dans divers domaines à travers des initiatives qui répondent aux exigences de l'économie nationale et internationale.

- Travailler au renforcement des rencontres et de la cohésion entre les anciens de l'Institut Supérieur des Affaires de Tunis.

- Cherchant à développer le réseau des diplômés de l'Institut Supérieur des Affaires de Tunis et des étudiants actuels et à créer des opportunités de coopération.

Siège de l'association : Institut Supérieur des Affaires de Tunis BP 65, Bir El Kassa 2059

Composition du comité fondateur de l'association :

Président : Yassine Msakni

Secrétaire : Khouloud Ben Ltaief

Trésorier : Aziz Dabboussi

Co-fondateurs : Anoir Ennouri, Hela Guidara.

2021T01115APSF1

Résumé

Statuts- Type des Groupements de Développement dans le Secteur de l'agriculture et de La Pêche

Fondation d'un Groupement Dans Le Secteur de L'agriculture et de La Pêche

Groupement De Développement Agricole El Aitha Rouihine De l'arrondissement de La Délégation de Menzel Bouzelfa.

Dénomination : Groupement De Développement Agricole El Aitha Rouihine.

Objet : Groupement De Développement dans le Secteur de l'agriculture et de La Pêche.

Activité : D'une Manière Générale, L'accomplissement de Toute Mission Visant Le Renforcement de L'intérêt Collectif à ses Adhérents.

Siège social : Menzel Bouzelfa - Code Postal 8010

Date et Numéro de Déposition : 16/11/2021 n°656

Nom et Prénom du Président : Ben El Moncef El Imem Zouhair.

2021R02818APSF1

Constitution d'une association

Le nom : Associations tchoukball regueb

Quartier général : Une boutique située dans le quartier Ibn Khaldoun la division de Mohamed Ghazil Jabali al Regueb

Objectifs : Encadrer des jeunes et développer leurs capacités physiques et techniques

Comité :

Président : Jelleli Ahlem

La trésorière : Jelleli Hanen

Membre : Jelleli Ahmed.

2021R02880APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Club Pétanque Wersighen

Adresse : Wersighen Sedouikech 4145 Djerba

Objectif : L'association a pour objectif de former et d'encadrer les jeunes, de les encourager, de développer leurs capacités physiques et techniques, et de les faire progresser vers les plus hauts niveaux.

Spécialité : Pétanque

Président : Ahmed Amine Ben Mchichi

Secrétaire général : Hamdi Ben Mansour

Trésorier : Chamseddine Elbenna

Téléphone : 26277645.

2021R02881APSF1

Assemblée Générale Constitutive en date du 24-01-2021

Syndicat des propriétaires d'hébergement Nesma 2

Route Lafrane km 4 - Sfax

Il ressort de l'assemblée générale constitutive en date du 24-01-2021 enregistrée à la recette des finances Abou Kacem Chebi à Sfax le 5-3-2021 sous n°21800910, qu'il a été constitué «le Syndicat des propriétaires d'hébergement Nesma 2 Route Lafrane km 4- Sfax» qui possède une autonomie financière et juridique et dont les membres sont les suivants :

- Président du Syndicat : Mr Bou Aziz Yassin

- Trésorier : Mme Fourati Hayet

- Membres : Mr Yangui Ahmed et Mme Rekik Nedia

La participation annuelle a été fixée à mille vingt dinars (1020 dt) pour chaque propriétaire Ou locataire d'un appartement.

2021X01342APSF1

Syndicat des copropriétaires du complexe immobilier

CLIOPATRE sis en route Mahdia

Km 1 - Sfax

En vertu du PV de l'AGC du complexe immobilier CLIOPATRE, du 17 septembre 2021, enregistré à la recette des finances le 12 octobre 2021, sous le n°21805540, quittance M005935, le syndicat des copropriétaires du complexe Immobilier CLIOPATRE est constitué, sis à la route Mahdia km 1 - Sfax.

Et en vertu de ladite PV, et après les élections, le syndicat est composé de :

- Mr Ben Slimen Ali, gérant de la société GETS : Président du syndicat

- Mme Zouari Fatma : Trésorière

- Mr Zouari Walid : Membre

Le syndicat des copropriétaires du complexe immobilier CLIOPATRE entame ses travaux officiellement le 17 septembre 2021».

2021X01349APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association Salim Zayan

Siège social : Appartement n°5 à l'entresol, bâtiment Al-Husna, situé sur Qarmada Road, Qassa n°5, entre Qarmada et le commandant Muhammad

Objectif :

- chercher de l'aide pour les familles nécessiteuses de la zone de liaison "rbat "

- Contribuer aux activités récréatives

- Etablir des relations avec des associations ayant des objectifs similaires à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

PV de visite n°11821 du 12 avril 2021

Commission :

Président de l'Association : Ali Al-Sayadi

Secrétaire général : Ali Kassara

Trésorier : Sahbi Ghribi.

2021X01353APSF1

Constitution d'un nouveau comité du syndicat des copropriétaires de l'immeuble les ombrelles

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale du syndic des copropriétaires de l'immeuble les ombrelles en date du 26 septembre 2021, enregistré à la recette des finances avenue Taieb Mhiri Nabeul

en date du 8 octobre 2021 sous le numéro 21704218, reçu n°064412. Il a été élu un nouveau comité qui se compose comme suit :

Président : Rached Fourati (gérant de la société LA RIVE GAUCHE)

Secrétaire général : Mohamed Ben Chaabene

Trésorier : Khaled Laabidi

Les membres suivants :

- Said Ghandri

- Salaheddine Ben Chaabene

- Elyes Karma

- Nourredine Tahri

- Imene Karma.

2021402855APSF1

Homologation de résolutions

Syndicat des copropriétaires

IMMEUBLE AYAM

Rue du Lac Mâlaren 1053 Les Berges du Lac - Tunis

Suivant procès-verbal de l'Assemblée des copropriétaires de l'immeuble AYAM, tenue le 16 Août 2021 et enregistré à la recette des finances du Lac Tunis le 21 octobre 2021 sous le numéro 21807840 quittance numéro M075857, il a été décidé de nommer Madame Trabelsi Lilia en qualité de syndic pour une durée de 3 ans renouvelable tacitement.

2021T01125APSF2

Association amicale des forces sûreté intérieure

D'après les procès-verbaux de l'assemblée générale extraordinaire et de la conférence électorale en date du 18/9/2021 et enregistré à la recette des finances Bir Kassaa sous numéro M032093 reçu n° 21000008, ce qui a entraîné la modification des articles 3, 12 et 32 des statuts. L'élection des nouveaux membres, qui comprend 11 membres :

Président : Ahmed Mouradi

Vice-président : Belhassen Hentati

Secrétaire général : Rafik Zaalouni

Trésorier : Karem Ben Saleh

Un membre en charge du Corps de la Garde nationale : Abdelkrim ben Ismail.

Membre en charge des affaires sociales : Adel Jomli

Membre en charge des relations publiques : Ghaith Saoud

Membre en charge des études et projets : Jihen Aouini

Membre en charge des affaires centrales : Faouzi Aouled Bedhiaf

Membre en charge de la condition féminine : Emna Ben Mabrouk

Membre en charge des ressources financières et du financement : Abdenbi Behi.

2021T01129APSF2

Conformément au procès-verbal de la séance tenue le 15/8/2002 et enregistré à la recette des finances rue d'Autriche sous le n°2806413 m086686, 10/7/2002, il a été décidé de nommer un président et trois membres représentatifs du Syndicat de l'immeuble n°11 rue d'Autriche Tunis, objet de la redevance immobilière n°56217, et M. Touhami Hatira en a été nommé président.

2021402867APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

«Cabinet CHAKER AVOCATS»

38 Rue Ghandi Tunis

Tél : 71.257.859

MF : 1139464/A/A/M/000

A la demande de la BNA, élisant domicile chez ADR 5 Rue Tallyrand Tunis.

Contre la partie saisie : Yasmina Mekchah CIN n°01580369, Rue Mohamed Ibn Chikh Ras Jbal.

A la diligence de «Cabinet Chaker Avocats» représenté par Maître Yahia Chaker Avocat à la cour de cassation 38 Rue Ghandi Tunis.

Le fol enchérisseur : Mounir Takali 37 Avenue 10 décembre Manzeh 4 Tunis.

Parts indivises à vendre : les 2500 éme indivises de TF 41029 Bizerte consistant en un terrain agricole nu de 11 H 15A 26 CA sis à Ras Jbal Beni Attaa sur la route de Metline.

Prix de 1ère adjudication : 28.000d000 avec 2.484d936 frais taxés.

Mise à prix : 25.000d, 000 frais en sus.

Date et lieu de la vente : Mardi 28/12/2021 devant le tribunal de 1ère instance de Bizerte à partir de 9h.

- On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2021T01132VEPA1

Vente aux enchères publiques

(Après réduction du prix de 40%)

Cabinet Maître Mondher Saighi

Tel : 71.334.163

MF : 000/P/A/323531 S

Poursuivant : Banque de Tunisie et des Emirats, société anonyme, RC N°B140831996, ayant son siège au 5 bis, Rue Mohamed Badra 1002 Tunis.

Partie saisie : Amine Messeddi CIN n°05321461 demeurant à la résidence le printemps, immeuble 1, appartement1 Cité Ennasr 2, Ariana.

Avocat poursuivant : Maître Saïghi Mondher 61, avenue Habib Bourguiba Tunis 1000.

Immeuble à vendre : Objet du titre foncier n°559665 sis à Hammamet nord faisant partie de l'immobilière Jade 3 consistant en un appartement avec toutes les commodités au RDC n° A3 immeuble Jade 1 d'une superficie de 52 m² avec les surfaces communes y rattachées composé d'un salon, cuisine, salle de bain, chambre, balcon et l'exploitation personnelle d'un jardin de 63 m² non compris dans le titre. Les murs extérieurs en briques le plafond en béton le sol en parterre, les murs de la cuisine et la salle de bain en céramique, les portes en bois ordinaire et les fenêtres en aluminium, les équipements sont en bon état.

Mise à prix : 109.200,000 d plus frais de la première audience 4.903,000 d et frais de la deuxième en sus.

Date et lieu de la vente : 20 décembre 2021 à partir de 9h devant la chambre des criées près le Tribunal de 1ère Instance de Grombalia.

Visite des lieux : On peut visiter l'immeuble pendant l'horaire administratif, tout concerné peut consulter le cahier de charge au greffe de la chambre des criées prés du tribunal de 1ère instance de Grombalia et au cabinet de l'avocat poursuivant.

- Les étrangers ne peuvent participer à la vente qu'après autorisation du gouverneur.

- Pour participer à la vente il faut consigner le tiers du prix introductif ou présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable.

2021T01142VEPA1

Vente immobilière à l'enchère publique

1- Poursuivant : Nourdine Khlifi, domicilié à Bir Lahfay Sidi Bouzid.

2- Avocat poursuivant : Maître Saad Ammar avocat auprès de la cour d'appel, demeurant à la rue Mohamed Ali Zitouni Gafsa.

3- Partie saisie : Abdelwahed Mhamdi domicilié à Ksar Gafsa.

4- Immeuble saisie : immeuble immatriculé sous le numéro 21905 Gafsa nommé Halima, sis au Amra à Gafsa Sud Gafsa.

5- Mise à prix : Cent cinquante quatre milles sept cent quatre vingt sept dinars quatre cent millimes (154.787,400D)

6- Date d'audience : Lundi vingt sept décembre deux milles vingt et un (27/12/2021) à neuf heures du matin et heures suivantes, devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Gafsa.

7- Visite des lieux : la visite de lieux peut se faire tous les jours aux heures de travail et tout enchérisseur intéressé peut consulter le cahier des charges et doit consigner le tiers du prix, s'il est étranger il doit obtenir l'autorisation administrative nécessaire.

2021R02871VEPA1

Vente immobilière

Le créancier saisissant : Aymen Ben Ahmed Mnasri cin 06183634 commerçant habite à Gafsa.

Le débiteur saisi : Kamel Ben Med Hachmi Alimi cin 06122124 agriculture habite à Alim SNED Gafsa.

Avocat poursuivant : Maître Rebhi Farid avocat à la cour de cassation code fiscal H/1042938 sis avenue Mohamed Ali Zitouni Gafsa cin 05968653.

Désignation de l'immeuble : sis à la Alim Sned Gafsa immeuble agricole de titre numéro 19833 Gafsa nommée hedia de surface 11025 m² de la part Kamel Ben Med Hachmi Alimi.

La mise à prix : suite au jugement préparatoire pris par le président du tribunal du 1ère instance de Gafsa dans le dossier numéro 609 pour la date 20/12/2021 qu'il a signalé la diminution du prix de 40% du prix principal

Le nouveau prix est de 23.152.500 dt plus les frais de somme 2622.340 dt il sera le total 25.774.840 dt (vingt cinq mille sept cent soixante quatorze dinars et 840 millimes) sans le frais justicière

Date et lieu de vente : le lundi 20/12/2021 à partir de 9h de matin devant le chambre de vente immobiliers de tribunal de 1ère instance de Gafsa Habib Bourguiba.

Visite de lieu : il est possible de visiter l'immobilier en cours des horaires de travail.

2021R02901VEPA1

Etude Maître Taamalli Belcacem

15 Av Beb Jedid - Tunis

M.F : 186708/H/A/000

Poursuivant : BH RECOUVREMENT - (ex société générale de recouvrement des créances) Société anonyme; Identifiant Unique : 0788628G; Siège social : 67 Avenue Alain Savary - Immeuble B - Cité Jardins 2 - Tunis.

Partie saisie : 1/ Ridha Ben Laaroussi Ben Ammar Marzougui

2/ Néjib Ben Laaroussi Ben Ammar Marzougui

Siégeant tous les deux au n°01 Avenue Mongi Slim - Gabès.

Avocat poursuivant : Maître Taamalli Belgacem Avocat à la cour de cassation- 15 Avenue Beb Jedid- Tunis. M.F : 186708/H

Immeuble objet de la saisie : - La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°43886 Gabès dénommé Marzougui situé à Imadet Laaradh-Gabes Ville qui couvre 2789 m² - 2789 parts indivises crée suivant un jugement définitif actualisation - tribunal immobilier de Tunis en date du 16/02/2021 n°3588 inscrit le 27/5/2021 - dépôt Gabès - Volume 03 - n°870, se composant d'un lot de terrain aménagé, situé dans la ville de Gabès près de port de pêche de Bab Bhar, Gabes Ville- contenant des constructions détaillés comme suit :

1/ Tout au long de la partie Est : un rez-de-chaussée ouvrant sur la rue contenant deux dépôts de profondeur de 14.65 m avec une superficie couverte de 935 m².

- 1er étage contenant onze studios.

2/ Tout au long de la partie Ouest et Sud des constructions en charpente métallique couvrant 1325 m².

3/ Tout au long de la partie Nord une construction composé de cinq pièces destinées au refroidissement couvrant 293 m².

Au milieu de l'immeuble une cour couvrant 1249 m².

La mise à prix : 1330500.000DT; un million trois cents trente mille cinq cents dinars en sus les frais.

Tout participant doit consigner un tiers de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat.

Tout participant étranger doit avoir l'autorisation postérieure du gouverneur

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu le 27 décembre 2021 à 9h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Gabès.

La visite de l'immeuble : Chaque jour pendant les heures du travail.

2021R02902VEPA1

Vente aux enchères publiques

A la suite d'un jugement de licitation

L'adjudication aura lieu le lundi 20 décembre deux milles vingt et un (20/12/2021) à partir de 9h du matin à l'audience des criées du tribunal de première instance de Sousse 2.

Partie poursuivante :

Mr Tarek Ben Ali Elmhiri, Ingénieur, demeurant à Rue Sidi Sahloul à Hammam Sousse titulaire d'une CIN n°02855720 délivrée à Tunis le 19/3/1994

Mr Foued Ben Ali Elmhiri, Professeur, demeurant à Rue Sidi Sahloul à Hammam Sousse titulaire d'une CIN n°02852926 délivrée à Tunis le 5/11/2005

Mr Elfadhel Ben Ali Elmhiri, Ingénieur travaux, demeurant à Rue Sidi Sahloul à Hammam Sousse titulaire d'une CIN n°05512794 délivrée à Tunis le 10/8/1999

Mr Sabri Ben Ali Elmhiri, Mandataire, demeurant à Rue Sidi Sahloul à Hammam Sousse titulaire d'une CIN n°02937687 délivrée à Tunis le 9/6/1999

Mme Samia Bent Ali Elmhiri, Femme au foyer, demeurant à Rue Sidi Sahloul à Hammam Sousse titulaire d'une CIN n°05549056 délivrée à Tunis le 27/02/2003

Mme Fouzia Bent Ali Elmhiri, Femme au foyer, demeurant à Rue Sidi Sahloul à Hammam Sousse titulaire d'une CIN n°02910891 délivrée à Tunis le 24/9/1996

Mme Soued Bent Ali Elmhiri, Femme au foyer, demeurant à Rue Sidi Sahloul à Hammam Sousse titulaire d'une CIN n°05560074 délivrée à Tunis le 14/01/1994

Mme Jawaher Bent Ali Elmhiri, Femme au foyer, demeurant à Rue Hamda Hmila Msaken Est Sousse titulaire d'une CIN n°05514394 délivrée à Tunis le 28/5/2002.

Partie colicitant :

Mme Hayet Bent Ismail Soussi demeurant rue Naji Charada Zermdine titulaire d'une CIN n°04191833 délivrée à Tunis le 9/02/2011.

L'avocat poursuivant : Maître Hédi Ben Rejeb avocat à la cour de cassation sis Rue 22 janvier 1952 Sousse matricule fiscal n°0683202E.

Désignation de l'immeuble saisi :

Une ancienne habitation, de style arabe avec une pièce, un entrepôt et une grande cour, vieil immeuble, son sol est en ciment et sable situé à Hammam Sousse Rue Sidi Sahloul n°37 suivant expertise complémentaire daté le 15/10/2018 de 2 experts Mr Mustapha Hamoudia et Mr Slah Eddine Wnais.

Les limites de l'immeuble saisi :

Ouest Rue Sahloul

Sud Mosquée Elkarama et propriété Bourawi Morjene

EST propriété d'autrui

Nord Béchir Tlili et Abd Arrazzek Mlika

La superficie totale est 666 m².

Mise à prix :

La mise à prix est estimé (507520.000d) suivant expertise de Mr Riadh Bassou désigné par une ordonnance sur requête n°56686 daté le 8/02/2016.

La visite de l'immeuble saisi se fait pendant l'horaire administratif et conformément à la loi.

Pour de plus amples renseignements tout intéressé peut prendre connaissance du contenu du cahier des charges soit au tribunal de première Instance de Sousse 2 soit à l'Etude de l'avocat poursuivant Maître Hédi Ben Rejeb sis Rue 22 janvier 1952 Sousse.

2021S01287VEPA1

Date de l'adjudication

Après saisie immobilière d'un terrain immatriculé

En vertu de la saisie immobilière effectuée par l'avocat poursuivant :

Maître Ben Rhouma Hatem, Avocat à la cassation, adresse : rue Taher Sfar immeuble Ben Dhiab étage n°4 bureau n°16 Sousse 4000, il est porté à la connaissance du public que de l'adjudication, demandée par le saisissant Bouzid Fatah, ayant élu domicile au bureau de l'avocat poursuivant, contre le saisi : Houra Hakim demeurant à l'avenue 02 Mars 1934 Sidi Bouali Sousse, l'immeuble saisi consiste dans la totalité des parts indivises (412.550 / 224644) revenant au débiteur dans le terrain objet de titre foncier n°45468 Sousse, nommé ghars elhfor, situé à Sidi Bouali Sousse, gouvernorat de Sousse, formé par les parcelles 262 et 384, constitué par un garage d'une superficie de 31 m², le prix initial : 55.800 d 000 l'adjudication aura lieu au tribunal de première instance de Sousse2 le 27/12/2021 à 9 heures, l'immeuble peut être visité à tous moment.

2021S01288VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax

M.F : 000PA808008W

Poursuivant : Banque Internationale : Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, inscrite au R.C sous le n°B187881996.

Partie saisie : Habib Ben Mhammed Smaoui, titulaire de la CIN 01098717, propriétaire d'un presse d'olives, demeurant à la route el Ain km 7 Sfax

Avocat poursuivant : Maître Rim Ben Abdallah sis à la Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité d'un terrain objet du titre foncier n°24011 Sfax nommé "Ahmed" situé à Sfax sur la route d'Al Ain; km 7 à gauche de la route en direction de la ville, d'une superficie totale de 3003 m², il comprend : Un ancien pressoir d'huile, d'une surface couverte d'environ 850 m², contenant un hall de pressage des olives (pressoir), deux halls de collecte des huiles, un entrepôt et des magasins qui comprennent plusieurs oliveraies, un bureau de contrôle, une salle d'eau, le tout ouvrant sur une cour non couverte au milieu de ces immeubles.

Il existe aussi sur la façade ouest de la propriété donnant sur la route d'al Ain, et où se trouve la porte principale du moulin - sept boutiques commerciales et artisanales, l'une suit l'autre du coté nord, dont les descriptions sont les suivantes :

(1) Le 1er magasin a une superficie d'environ 24 m² loué à Sté kotti avec un dépôt depuis 2007; avec un loyer de 500 d, exploité dans la vente de marbre

(2) Le 2ème magasin a une superficie d'environ 33 m² loué à Walid al Sharmiti, depuis 2007, avec un loyer mensuel de 178500 d, et il est exploité comme une menuiserie

(3) Le 3ème magasin a une superficie d'environ 32 m² loué à Imad Harabi depuis 2016, avec un loyer mensuel de 180 dinars, destiné à la vente d'œufs et de poules

(4) Le 4ème magasin a une superficie d'environ 21 m² loué à El Shekimi depuis 2004, avec un loyer mensuel de 100 000 destiné, à la réparation de vélos.

(5) Le 5ème magasin a une superficie de 19 m² loué à Moncef Trighi depuis 2004, avec un loyer mensuel de 130 D. Il est destiné à la vente de légumes et de fruits.

(6) Le 6ème magasin a une superficie de 18 m² et il est vacant

(7) Le 7ème magasin a une superficie de 22 m² loué à par Lasaad Al-Zein depuis 2005, avec un loyer mensuel de 220 D. Il est destiné à la réparation des roues en caoutchouc.

La propriété est délimité de sud par Abdul Hamid Al-Barshani, du nord par la rue Al Basateen et la mosquée Samaoui, de l'Est pat Naifar Mohamed et de l'ouest par la route Al-Ain.

La mise à prix : 2.825.000.000D frais en sus.

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu mercredi le 29/12/2021 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 2 sis à 4 rue Ahmed Aloulou Sfax.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2021X01354VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, inscrite au R.C sous le n°B187881996 et à Sfax en sa succursale.

Partie saisie : Gassara Jamel, propriétaire d'usine de marbre, titulaire de la CIN n°01286938, demeurant à la route Mahdia km 10 rue Nasr Gargouri n°60 sakiet Daiir Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim rue Kairouan immeuble les 4, saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite : la totalité de la propriété sis sur la route de Mahdia, à 10 km de Sfax à droite de la route en direction de Mahdia, exploitée dans la vente du bois et ses dérivés par la Société COTUBOIS.

La propriété est de forme rectangulaire, d'une superficie totale d'environ 2195 m², Sa longueur, à partir du nord vers le sud, des 2 cotés Est et ouest, est de 105 m et sa largeur à partir de l'Est vers l'ouest, du sud 21 m et du nord 20.80m.

L'immeuble saisi comprend : Un espace couvert avec des couches métalliques basées sur des charpentes, d'une superficie d'environ 745 m² et un bâtiment couvert en béton armé, de 110m² de superficie composé d'une pièce, un WC, un entrepôt et un atelier. Sur le côté nord ouest de la propriété, où se trouve l'entrée principale, se trouve un bâtiment d'une superficie d'environ 258 m² couvert en béton armé et comprenant deux parties : La 1ère partie est du coté sud Est, elle est exploitée comme une administration, et la seconde partie, du coté nord ouest, à sa propre entrée donnant sur la route principale du coté nord, elle est louée à Mr Saiid Chaari et exploitée comme clinique vétérinaire, un accrochage sur sa façade prouve ce qui a été mentionné.

La totalité du terrain est limité de l'Est par Boudawara, de l'ouest par Dawed, du sud par Ayedi Samia et du nord la route de Mahdia.

La mise à prix : 1.040.000.000 D frais en sus.

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu lundi le 27/12/2021 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Abou Kacem Chebbi Sfax.

Là visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2021X01355VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, société anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, inscrite au R.C sous le n°B187881996 et à Sfax en sa succursale

Partie saisie : Gassara Jamel, propriétaire d'usine de marbre, titulaire de la CIN n°01286938, demeurant à la route Mahdia km 10 rue Nasr Gargouri n°60 Sakiet Daiir Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité d'un terrain clôturé, sis sur la route, de Sidi Mansour, km 5 Sfax, à droite de la route en direction de Sidi Mansour, accessible à travers une rue impénétrable d'environ 300 m de longueur,

La superficie de la propriété est d'environ 1015 m², sur laquelle une villa inachevée est édifiée, elle est accessible du coté ouest, à travers deux portes donnant sur la rue qui la délimité de l'ouest, l'une d'elles est petite et la seconde est grande mais enlevée.

Le bâtiment comprend deux étages, chaque étage à différents niveaux :

Le rez-de-chaussée : comprend un hall dont le sol est non carrelé et couvert de tuyaux pour faire passer les fils, un salon spacieux avec une façade vitrée donnant sur la piscine du côté sud Est et muni d'une véranda ouvrant sur ce coté, + un séjour muni d'une véranda ouvrant sur le coté sud ouest, une salle de bain dénuée de tout équipement, + une cuisine spacieuse

L'étage ; il est accessible à partir des escaliers du rez-de-chaussée, il contient : un hall muni d'une grande coupole sur le toit + une chambre avec un grand balcon ouvrant sur l'Est munie d'une salle de bain et un dressing inachevé et non équipé + 3 chambres avec chacune un balcon + une salle de bain inachevée et non équipée + un terrasse sur le coté nord ouest de l'étage.

Sur le côté nord ouest du bâtiment, il y a un garage dont la porte principale qui est en "rideau plastique" ouvre sur l'ouest d'où l'entrée et menant à l'intérieur de la cuisine

Et sur le coin sud Est du jardin, qui est à l'abandon et qui entoure le bâtiment de 3 côtés, il y a une piscine et des cabines de douche.

Remarque : Le bâtiment est dépourvu de toutes les installations en bois (il n'y a que la porte principale) et d'équipements sanitaires et électriques (à l'exception de quelques clips et tuyaux en plastique).

La totalité du terrain est limité de l'Est par Fourati Ahmed, de l'ouest par une entrée, du sud par Sallemi Mohamed et du nord par Besbes Zouhair.

La mise à prix : 532.000.000D frais en sus

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu le lundi le 27/12/2021 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Abou Kacem Chebbi Sfax.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2021X01356VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. RC : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : 1/ Fawzi Ben Rchid Chabchoub, RC : A08239042012, identifiant unique R1274489, CIN 01035796 demeurant à la route de Mahdia km6 avenue Habib Maazoun n°22 Sekiet Eddayer Sfax.

2/ Houda Bent Abdellatif Malouli épouse Chabchoub, CIN 05337185 demeurante à l'avenue Habib Maazoun n°22 Sakiet Eddayer Sfax,

Le fol enchérisseur : Ali Feki, CIN 05303947 demeurant à l'impasse chabchoub n°9 Sekiet Eddayer Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

Un terrain sis à l'avenue Habib Maazoun Wed Ezzyedi km6 Sfax d'une contenance de 385 m² sur le quel est édifiée une maison exploité comme un atelier de texture d'une superficie de 180m² contenant une porte d'entrée commun puis des escaliers appartenant à fkhi et Mohamed Fourati, une autre porte sous les escaliers d'où l'entrée de l'atelier.

Le première partie au coin nord est d'une superficie de 23.06 m² qui continue vers l'ouest d'une superficie de 27.09 m² à distraire 1.33 m² contenant une fenêtre de 6.28 m² ensuite une cuisine d'une superficie de 20.34 m² ensuite un couloir d'une superficie de 7.42 m², une chambre d'une superficie de 21.31 m², une toilette, une chambre d'une superficie de 4.3 m², 2 halls qui mènent à une salle de travail d'une superficie de 21.10m², une toilette du coté sud, une chambre du coté ouest d'une superficie de 11.76 m².

L'immeuble délimité du coté sud par ssedyada hchicha épouse mallek, du coté est par la route zyedi d'où son entrée et par Ali Fkhi, du coté ouest par Hela Mallek et du coté nord par Taoufik Chabchoub.

Mise à prix : (60.000.000 dt)

Le montant de l'adjudication prononcée au profit du fol enchérisseur : (72.300.000)

La date et lieu de la vente : le 27/12/2021 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2021X01364VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : la société nouvelle d'abattage avicole «Nouva Poulle» SA R.C : B0861082006 MF 0980625G dont le siège social est à Sfax zone industrielle d'Agareb.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

Les immeubles objet du TF n°46898 Sfax dénommé "Amal" sis à agareb au bord de la route reliant agareb et mahres Sfax d'une Contenance de 4344 m² et l'immeuble dénommé "nour" objet du TF n° 89215 Sfax sis à ben sahloun route mahres km 23 délégation d'agareb gouvernorat de Sfax d'une contenance de 5453 m² au bord de la route reliant agareb et mahres gouvernorat de Sfax et Précisément à la zone industrielle d'agareb.

Les deux immeubles forment une seule parcelle clôturée d'une contenance de 9797 m² qui est devenu réellement après les retraits 9110 m² contenant une moderne construction contenant plusieurs espaces dont, l'espace administratif est d'une superficie couverte de 470 m², une salle technique et des chambres froides situés au coté nord est de l'immeuble, d'une superficie couverte de 259 m², du coté ouest existe des salles polyvalentes soient des chambres froides, un quai, une salle d'emballage, salle de préparation des poulets et les prendre avant de les abattres, un petit espace d'informatique d'une superficie couverte totale de 890 m².

Du coté ouest existe un autre espace contenant une salle puis un abattoir et vers l'ouest un quai d'une superficie couverte totale de 665 m², du coté sud existe une construction composée de deux bureaux, salle de gestion, des vestiaires, un bloc sanitaire, deux restaurants pour les

ouvriers d'une superficie couverte totale de 498 m², du coté sud est existe un espace pour garder les conteneurs propres des produits, du coté Ouest un autre espace d'une superficie couverte totale de 274 m² puis un autre espace pour le nettoyage des conteneurs, du coté sud un dépôt des produits de stérilisation et de nettoyage, du coté ouest un bureau d'une superficie couverte totale de 124 m².

Toute la construction est moderne l'immeuble est équipé en eau potable, l'électricité et le courant force ses équipements sont de bonnes qualités et il est considérer parmi les abattoirs modernes malgré qu'il n'est pas en marche et n'est pas exploité.

Mise à prix : (4.500.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 29/12/2021 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax 2.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2021X01365VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après réduction de la mise à prix initiale de 40 %

Cabinet Maître Moez Ayed Zambaa

Avocat à la cour de cassation

1- Créancier saisissant : AMEN BANK, S.A I.U. 0000221M, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

2- Débiteur saisi : Société Mohamed Ben Mohamed Ammous (CIN 01278669); Gérant d'une société, Raouf Ben Mohamed Ammous (CIN 01149404), Gérant d'une société, Nafissa Dhouib, (CIN 01070084, demeurant tous à 17 rue Ghana Sfax.

3- Avocat poursuivant : Maître Moez Ayed Zambaa, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Tabar Sfar Im. Marhaba Center Esc. A 5ème étage App. n°16 - 3000 Sfax.

4- Immeuble saisi : La totalité de l'immeuble dénommé «Le Rais Sfax» objet du titre foncier n°47938 Sfax qui consiste en une parcelle de terre rectangulaire d'une superficie de 106 m2 sise à rue Ibn Badis se trouvant sur le coté sud de l'avenue Farhat Hached Pic ville Sfax (une zone à vocation résidentielle, commerciale, professionnelle et de services), limitée au nord par Chaabouni, à l'est Bouawaja, de l'ouest par rue du dépôt et au sud par les héritiers Ammous, sur laquelle est édifié un immeuble de 3 étages (R+2) dont la surface couverte de chacun d'eux est de 106 m² :

Le Rez-de-chaussée comporte les escaliers; un espace d'aération, un appartement (ouvrant sur le coté sud) et deux magasins (ouvrant sur l'ouest et équipés de l'électricité), les toits sont en béton armé à une hauteur de 3,80 m et les murs sont finis et peints :

- Le magasin lest d'une surface de 14 m², son sol est revêtu de carreaux de carrelage, le toit décoré en staff, loué à Sami Fitouri pour la coiffure à 180 dinars par mois,

- Le magasin 2 est d'une surface de 11 m² est revêtu de parterre en céramique 40/40, loué à Abdejjabbar Chaari pour la réparation du matériel informatique à 180 dinars par mois,

- L'appartement est d'une surface de 46m², son sol est revêtu de carreaux de carrelage, et comporte un hall, un couloir, une chambre, une cuisine et une salle d'eau. Il est loué en tant que dépôt à Mohamed Ellouze à 140 dinars par mois. Il est équipé de l'électricité et de l'eau courante.

Chacun des 1er et 2ème étage comporte des escaliers et un appartement d'une surface de 80 m², son sol est revêtu de carreaux de carrelage, les murs sont finis et peints, le toit est en béton armé à une hauteur de 3,70 m équipé de l'électricité et de l'eau courante et comporte un séjour, un hall, un couloir, deux chambres, une cuisine et une salle d'eau. L'appartement du 1er étage, est loué à Mahmoud Rebii et celui du 2ème étage à l'association Sfax El-Mezyena à 300 dinars par mois.

5- Mise à prix : Deux cent trente huit mille dinars (238.000,000 D) frais en sus. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

6- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Aboulkacem Chebbi Sfax le lundi vingt sept décembre deux mine vingt et un (27/12/2021) à partir de 9 heures.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Moez Ayed Zambaa et ce aux mêmes horaires.

2021X01368VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après réduction de la mise à prix initiale de 40 %

Cabinet Maître Moez Ayed Zambaa

Avocat à la cour de cassation

1- Créancier saisissant : AMEN BANK, S.A I.U. 0000221M, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

2- Débiteur saisi : Sihem Bent Béchir Ben Nasr, commerçante (I.U. 0902106C), demeurant à la cité jardins Jebeniana Sfax.

3- Avocat poursuivant : Maître Moez Ayed Zambaa, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à la rue Tahar Sfar Im. Marhaba Center Esc.A 5ème étage App. n°16 - 3000 Sfax.

4- Immeuble saisi : La totalité de l'immeuble dénommé "Al Amal 06" objet du titre foncier n°113864 Sfax, qui consiste en un terrain clôturé d'une superficie de 189 m² clôturée de tous ses cotés par des murs sis à la

cité jardins Jbeniana route El-Hencha km 2,5 Sfax, délimité de la Qibla par Imed Ben Nasr, de l'est par rue de la cité jardins d'où son entrée, de l'ouest par Walid El-Zanati et du sud par Hicheme Bani, sur lequel est bâti une résidence ouvrant sur l'est d'une superficie couverte de 143 m² se composant d'une cuisine, une salle de bain, un WC, un séjour, un salon, et trois chambre. La résidence est équipée d'eau et d'électricité, en plus d'un patio non couvert. Les murs extérieurs et intérieurs sont calcifiés et peints. Les sols des pièces sont revêtus de carreaux, de carrelage et les toits sont en béton et quelques uns avec du staff. La cuisine est moderne équipée par un évier et un plan de travail en marbre et ses murs sont couverts de céramique jusqu'au plafond. Les portes et fenêtres sont en bois. Les murs de la salle de bain ne sont pas encore revêtus, ceux des toilettes sont couverts de céramique. L'aspect général de la résidence est moyen, et elle est exploitée pour l'habitation par la débitrice. Il existe dans un bon emplacement dans un quartier résidentiel prés de beaucoup de locaux administratifs et commerciaux.

5- Mise à prix : Quatre vingt dix neuf mille huit cent cinquante dinars (99.850,000 D) frais en sus. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

6- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criés du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Aboulkacem Chebbi Sfax le lundi vingt sept décembre deux mille vingt et un (27/12/2021) à partir de 9 heures.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir Heu tous les jours pendant les horaires de travail. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Moez Ayed Zambaa et ce aux mêmes horaires.

2021X01369VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après réduction de la mise à prix initiale de 40 %

Cabinet Maître Moez Ayed Zambaa

Avocat à la cour de cassation

1- Créancier saisissant : AMEN BANK, S.A I.U. 0000221M, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

2- Débiteur saisi : Société THABDDIT, SA, I.U 1134568L, RC n°B1723512010, ayant son siège à cité Ennour Rdayef Gafsa.

3- Avocat poursuivant : Maître Moez Ayed Zambaa, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à la rue Tahar Sfar Im. Marhaba Center Esc. A 5ème étage App, n°16 - 3000 Sfax.

4- Immeuble saisi : La totalité de la propriété dénommée "Hela", objet du titre foncier n°29199 Gafsa qui consiste en une parcelle agricole d'une superficie de 3 hectares 75 ares et 35 centiare (37 535 m²), située à Sidi Mansour, délégation Rdayef et qui comporte 28 pieds d'olivier de 5ans et 7 pieds d'olivier de 30 ans dont 3 arbres morts et 2 pieds d'olivier d'environ 7 ans et 2 figuiers d'environ 15 ans, un bâtiment d'une superficie couverte de 246 m², un second bâtiment d'une superficie 485 m², et une ancienne habitation rurale d'une superficie de 12 m².

5- Mise à prix : Cent quarante sept mille cent soixante et un dinars 100 millimes (147.161,100 D) frais en sus; et ce après la réduction de la mise à prix initiale de 40 %. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

6- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Gafsa sis à l'avenue Habib Bourguiba Gafsa le lundi trois janvier deux mille vingt deux (3/01/2022) à partir de 9 heures.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Gafsa ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant et ce aux mêmes horaires.

2021X01370VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après réduction de la mise à prix initiale de 40 %

Cabinet Maître Moez Ayed Zambaa

Avocat à la cour de cassation

1- Créancier saisissant : AMEN BANK, S.A I.U. 0000221M, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

2- Débiteur saisi : Société ALMED, SA, I.U 1131112S, R.C. n°B2411082010, ayant son siège à la Z.I Elaguila Gafsa.

3- Avocat poursuivant : Maître Moez Ayed Zambaa, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à la rue Tahar Sfar Im. Marhaba Center Esc.A 5ème étage App. N°16 - 3000 Sfax.

4- Immeuble saisi : La totalité de l'immeuble dénommé "Nour" objet du titre foncier n°40181 Gafsa, situé à la zone industrielle d'Elaguila, km 10 Gafsa. Il consiste en un terrain aménagé au sein de la zone industrielle d'une superficie de 13 271 m² sur lequel existe un bâtiment industriel de 800 m² avec un toit en fer (Charpente) à une hauteur de 10 mètres, un second bâtiment industriel de 2 800 m² avec un toit en fer à une hauteur de 6 mètres, et un bâtiment de deux étages de 500 m² érigé en administration et un abri de voitures de 361 m².

5- Mise à prix : Trois million huit cent quarante six mille quatre vingt quatre dinars (3.846.084,000 D) frais en sus et ce après là réduction de la mise à prix initiale de 40 %. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à pm et missionner un avocat et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

6- Date el lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criés du tribunal de première instance de Gafsa sis à l'avenue Habib Bourguiba 2100 Gafsa le lundi trois janvier deux mille vingt deux (3/01/2022) à partir de 9 heures.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail, La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Gafsa ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant et ce aux mêmes horaires.

2021X01371VEPA1

Vente sur folle enchère - saisie exécution immobilière

Chambre des ventes immobilières

Tribunal de première instance de Sfax

N°5564 audience du 22/11/2021

Maître Sami Elleuch

Le poursuivant : Hasan Fakhfakh, demeurant à la route de Tunis km8 Sakiet Ezzit, CIN 01282301, ayant élu domicile chez son avocat Maître Sami Elleuch, Imm Centre marhaba B 4-5 Rue Taher Sfar 3000 Sfax.

Les saisis : Nafissa Hakim cin 05337461, Mehrez Fakhfakh cin 01281801; Essaida Fakhfakh 01238614 cin Mohamed Fakhfakh cin 01281801, Amal Fakhfakh cin 05242228, Demeurant à la route de Tunis Km 7 Avenue Med V Sakiet Ezzit Sfax.

Les fols enchérisseurs : Mohamed Fakhfakh cin 01281801, Amal Fakhfakh cin 05242228, Mehrez Fakhfakh cin 01281801 - Essaida Fakhfakh cin 01238614

Demeurants à la route de Tunis Km 7 Avenue Med V Sakiet Ezzit Sfax.

Les immeubles objet de la saisie :

1- Premier immeuble : La totalité du terrain agricole sis à Bir Chaabaa délégation de Hencha route de Tunis Km 35 sur la droite direction Sfax consistant en une parcelle de verre comprenant 86 pieds d'oliviers de grande taille et productives et 3 emplacements d'oliviers limitée au sud par Chalbi; à l'est par piste agricole au nord par Abdallah Chroudi et ouest par oued; la terre est de qualité Aitha.

Mise à prix : 94.600,000 d.

Le prix de l'adjudication au profit des fols enchérisseur est de 100.000 ; 000 d en plus des frais arrêtés à 1622.342d

2- Deuxième Immeuble : La totalité des trois quarts (3/4) du terrain agricole sis à Bourjerbou entre route Gremda et route de Teniour km 20 Sfax endroit connu Sidi Abdelkafi consistant en une parcelle vierge d'une superficie de 42870, limitée au sud par Emna Chtourou, à l'est par Koubaa, au nord Hédi Trigui et à l'ouest par habous Sidi Abdelkafi.

Mise à prix : 64304,000 d.

Le prix de l'adjudication au profit des fols enchérisseur est de 130.000, 000 d en plus des frais arrêtés à 1622.342 d

3- Troisième immeuble : La totalité du terrain agricole on jet du TF 139054 Sfax dénommé «mahmoud» sis à 40 km nord est région sabkhet boujmel gouvernorat de Sfax délégation Menzel Chaker ; gouvernorat de Sfax, consistant en une parcelle de terre agricole d'une superficie de 38223 m² comprenant 84 pieds d'oliviers de grande taille et productifs, limitée au sud par un voisin, à l'est par une piste agricole, au nord et à l'ouest par un voisin.

Mise à prix : 92.400,000 d.

Le prix de l'adjudication au profit des fols enchérisseur est de 160.500.000d en plus des frais arrêtés à 1622.342 d

4- Quatrième immeuble : La totalité de l'immeuble agricole objet du titre foncier n°108119 Sfax dénommé "Mahmoud" sis nord- est Sfax route Sidi Abid délégation Sfax et mthalith et actuellement Boujarboue délégation Hencha d'une superficie de 19436 m² et comprenant 38 pieds d'oliviers de grande taille et productifs limitée au sud par Belguith à l'est par Chtourou, à l'ouest par route de Teniour et au nord par Belguith.

Mise à prix : 41.800,000 d.

Le prix de l'adjudication au profit des fols enchérisseur est de 83.000 ;000 d en plus des frais arrêtés à 1622.342d

Lieu et date de l'adjudication : l'adjudication sur folle enchère aura lieu le lundi 13 décembre 2021 à partir de 9 h du matin à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax. Rue Victor Hugo 3000 Sfax.

Visite des lieux : tous les jours de la semaine.

Renseignement : Pour de plus amples renseignements contacter le greffe du Tribunal de première instance de Sfax ou l'études de Maître Sami Elleuch Imm Centre Marhaba B 4-5 Rue Taher Sfar 3000 Sfax, où est déposé le cahier des charges.

2021X01374VEPA1

Avis aux créanciers

République tunisienne ministère de la justice

Tribunal de 1ère instance de l'Ariana affaire n°262

Il a été procédé à l'ouverture de distribution du prix d'adjudication de l'immeuble objet du TF n°13080 Ariana saisi contre Abdelhamid Bazar Bacha sis au 10 Rue M'hamed Ali Ariana vendu à Fraj Zaghdoud en vertu du jugement n°2497 du 10/02/2020 suite à la demande de distribution présenté par Maitre Yahia Chaker le 1/11/2021 après consignation du prix le 01/10/2020 quittance n°MO09809 d'un montant 104.000d.

Tout créancier qui entend participer à la distribution doit produire dans les 30 jours de la publication du présent avis au JORT ou de la réception de la lettre RAR ses titres de créance au greffe du tribunal par avocat au greffe de ce tribunal sis au domicile élu du créancier sous peine de forclusion.

Ce présent avis est établi selon les articles 468 et 476 du CPCC.

2021T01121VEPA2

Extrait de l'ordonnance d'ouverture

Des procédures de règlement judiciaire

Madame Saida Chbili, Président du Tribunal de Première Instance de Sousse 2 a rendu en date du 18 novembre 2021 dans l'affaire de règlement judiciaire n°49 relative à la Société Comptoir Commercial de Céramique l'ordonnance suivante :

Premièrement : Ordonner l'ouverture des procédures de règlement judiciaire se rapportant à la Société Comptoir Commercial de Céramique inscrite au registre nationale des entreprises sous le n°1064317C et l'ouverture d'une période de contrôle

de six mois. Ce qui engendrera, une suspension des procédures d'exécution de recouvrement des dettes antérieures à la demande d'acceptation du règlement judiciaire et la suspension des procédures d'exécution se rapportant aux opérations de saisies des biens mobiliers ou immobiliers tendant au recouvrement des créances. Aussi, ordonner l'arrêt des dates d'effet des intérêts et indemnités de retard, de suspendre les périodes de déchéance du terme et d'interdire à la demanderesse de céder ses biens immobiliers ou de les hypothéquer au cours de la période de contrôle.

Deuxièmement : la date du 01 février 2021 est considérée comme date d'arrêt de paiement par la société

Troisièmement : la nomination de madame Raouia Hmila comme juge contrôleur.

Quatrièmement : la nomination de monsieur Zouhaier Ouni comme administrateur judiciaire et le charger d'établir un programme de sauvegarde dans un délai ne dépassant pas trois mois et d'effectuer un inventaire physique des biens de la société et de les évalués sous la présence du représentant légal de la société.

Cinquièmement : le représentant légal de la société est tenu de payer une avance de cinq cents dinars sur les honoraires de l'administrateur judiciaire.

Sixièmement : Ordonner d'inscrire la présente ordonnance au registre national des entreprises de remettre une copie à la commission de suivi des entreprises économiques et de la publier au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2021S01301VEPA2

Ouverture de la procédure du règlement judiciaire

Société Manufacture de Panneaux Plastiques «M.P.P»

Société anonyme

Route de Tunis Km 21 El Hencha Z.I Ghraba Sfax

M.F : 1304919L

En vertu de la décision du président du tribunal de première instance de Sfax 1 du 8 novembre 2021 règlement judiciaire n°313, il a été ordonné :

1/ Le refus de la demande du règlement amiable demandé par la société manufacture de panneaux plastiques et l'arrêt des procédures du règlement amiable et de la mission du conciliateur;

2/ Le déclenchement des procédures du règlement judiciaire de la société manufacture de panneaux plastiques titulaire de la M.F 1304919L et l'ouverture de la période d'observation et la transmission du dossier au juge de l'entreprise du tribunal pour le contrôle des procédures;

3/ La nomination de l'expert Mondher Abid administrateur judiciaire et le charger de préparer un programme de sauvetage et le communiquer au juge de l'entreprise dans un délai de neuf mois;

4/ La suspension de tout acte d'exécution de recouvrement des créances antérieurs à la date d'acceptation de la demande du règlement judiciaire pour une période ne dépassant la période d'observation, la suspension des procédures d'exécution d'un jugement relatif aux créances des salariés est tributaire de l'autorisation du président du tribunal. Et en sont exclus les sommes insaisissables revenant aux salariés.

5/ La suspension de tout acte d'exécution visant la récupération de meubles ou d'immeubles pendant la période d'observation;

6/ La suspension du cours des intérêts, dommages et intérêts moratoires et les délais de déchéance pour une période ne dépassant pas la date d'observation et l'interdiction sur le demandeur de vendre ou nantir ses biens immobiliers pendant cette période;

7/ La fixation de la date d'arrêt des payements des créances est fixé au 5 novembre 2021 suivant Les clauses de l'article 439 du C.C.

8/ Il a été ordonné l'inscription de cette décision au registre de commerce des entreprises et la transmission d'une copie à la commission de suivi des entreprises économiques et de la publier au JORT à la charge du demandeur.

Les créanciers de la société manufactures de panneaux plastiques «M.P.P» sont tenus d'inscrire leurs créances antérieurs à l'ouverture de la procédure du règlement judiciaire et de présenter les documents Justificatifs à l'administrateur judiciaire Mondher Abid sis à l'avenue de la Liberté immeuble alarwika 3 bureau 445 Sfax tel 74406110, et ce dans un délai de trente jours à partir de la parution de cet avis dans le JORT.

2021X01328VEPA2

Avis aux créanciers

Décision de réinsertion rendue par le juge d'entreprise en date du 9/11/2021

Règlement judiciaire

Société ROYAL DRINKS S.A

Identifiant Unique : 1181267P

Siège social : Route d'El Oueslatia - Ain Soukra 6100 Séliana Nord - Séliana

Extrait d'une décision ordonnant l'ouverture des procédures de règlement judiciaire rendue en date du 15 Juillet 2021 par le tribunal de première instance de Siliana sous n°19 dont la teneur suit :

1- L'ouverture des procédures de règlement judicaire concernant la Société ROYAL DRINKS, en cessation de paiement de ses dettes depuis le 01 décembre 2019 et l'ouverture de la période d'observation;

2- Désignation de l'expert Monsieur Abdelaziz Frikha en qualité d'administrateur Judiciaire chargé de préparer un plan de sauvegarde dans un délai de neuf mois à compter de la date de la décision;

3- la suspension de toute poursuite Individuelle ou acte exécutoire visant le recouvrement des créances antérieures à la période d'observation, la suspension des poursuites et actes exécutoires ayant pour objet la restitution de meubles ou immeubles pour non-paiement des dettes, la suspension du décompte des intérêts et des pénalités de retard et la suspension des délais de prescription ;

4- L'administrateur judiciaire est chargé de procéder aux publicités légales et d'informer les parties concernées;

5- Désignation du juge de l'entreprise, en qualité de juge commissaire.

Les créanciers de la Société ROYAL DRINKS sont appelés à présenter leurs dettes auprès de l'administrateur judiciaire Monsieur Abdelaziz Frikha, élisant domicile au 82, Avenue Habib Bourguiba -Bureau n°5 - 2080 - Ariana / Tél : 71 715 153 et ce dans un délai de 30 Jours de la date de l'insertion du présent avis.

2021X01343VEPA2

Décision d'approbation du règlement amiable

SOCIETE NOUR ELMAAREF

Société anonyme

Au capital de 484 000 Dinars

Siège social : 16 Avenue El Bosten Sfax

Identifiant Unique : 1255303H

En date du 18/11/2021, le tribunal de première instance de Sfax, a prononcé la décision de l'approbation du règlement amiable sous le n°116 concernant la société Nour El Maaref représentée par son représentant légale, matricule fiscal n°1255303H, et dont le texte est le suivant :

1. L'acceptation de la demande du règlement amiable

2. L'approbation des accords conclus entre la société et les créanciers qui ont signé un accord de rééchelonnement

3. L'autorisation à la société Nour El Maaref de payer ses dettes conformément aux propositions énoncées dans le rapport de l'expert Mr Mhamed Walha rédigé le 02/11/2021, et ce à partir de la publication de cette décision au registre National des Entreprises.

4. L'autorisation de rééchelonnement des dettes des créanciers qui n'ont pas signé un accord avec la société et ce conformément à la proposition détaillée dans le rapport de l'expert Mr Mhamed Walha rédigé en date du 02/11/2021, et ce à partir de la publication de cette décision au registre National des Entreprises.

5. Le secrétariat du tribunal de première instance doit déposer le PV d'accord dans le greffe, et doit l'insérer dans le registre National des Entreprises, ainsi que la publication de son contenu au Journal Officiel de la République Tunisienne aux frais de la demandeuse, avec transmission d'une copie à la commission de suivi des entreprises économiques.

2021X01366VEPA2

Lancement de Procédure de Règlement Judiciaire

Le Tribunal de Première Instance de Gafsa a rendu dans l'affaire n°07 la Résolution n°2864 du 11 octobre 2021, qui se lit comme suit : «Nous, Rym Blouza, Présidente du Tribunal de Première Instance de Gafsa, après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du Comité de suivi des établissements économiques n°527 du 28 mai 2021 et des dispositions des procédures collectives du CC qui y figure la loi n°2016-36 du 29 avril 2016 et notamment les articles n°414, 416, 417, 434, 435, 436,437,439 et 442 du CC et suivants, Nous autorisons le lancement des procédures de règlement judiciaire pour l'établissement huilerie Habib Rebhi, qui a la forme juridique d'une personne physique ayant comme ID : 0041377J inscrit à la CNSS sous le n°6654301 dont le siège social est à la Rue Mohamed Khadouma Gafsa, l'ouverture d'une période de contrôle de six mois (06), la nomination de la juge Mme Rasha Bakari en qualité de juge observateur et de l'expert M. Lasaad Salhi en tant qu'administrateur judiciaire qui sera chargé d'assister la direction de l'établissement et procède également à l'inventaire de la liste de ses créanciers qui doivent veiller à l'inscription de leurs antécédents dettes à l'ouverture des procédures de règlement dans les délais prévus à l'article 445 du CC. Il étudie également le programme de sauvetage proposé et le modifie le cas échéant, après avoir procédé personnellement à l'inventaire des propriétés de l'établissement conformément aux dispositions de l'article 442 du CC, il doit notamment remettre un premier rapport dans un délai de deux mois après sa nomination, faisant état de la réalité de la situation économique, financière et sociale de l'institution, et il garantit des données suffisantes pour déterminer la date de sa cessation de paiements. Le greffier inscrit le contenu de cette décision au RNE à l'égard de l'établissement requérant, le publie au JORT et en transmet copie au Comité de suivi des établissements économiques aux frais de l'établissement requérant.

2021402794VEPA2

Avis au public et les créanciers d'un jugement de Faillite

Société «Entrepreneurs Africains»

Identifiant unique : 0771569C

En vertu du jugement du tribunal de première instance de Tunis numéro 892 du 02/11/2021 qui déclare : Que le tribunal de première instance à constater que la société Entrepreneurs Africains a arrêté de payer ces dettes à partir de 17/7/2021 à cet effet il a été décidé «la mise en faillite de ladite société avec ces conséquences légales».

La désignation du Juge Nesrine Hfaidh comme juge syndic de la faillite et la nomination de l'expert Badreddine Aifa comme syndic de la faillite et l'autorisation de mettre les scellés où il est nécessaire, et publier le contenu de cette jugement et faire toutes les procédures de publication selon la loi considérer les dépenses légales à savoir celles d'enregistrement du présent jugement des dépenses privilégiés, elle est fait de l'argent de la faillite aussi effectuer l'hypothèque immobilier pour les créanciers et l'autorisation d'exécution provisoire indépendamment de l'appel et sans garantie et l'autorisation de publier le contenu du présent jugement au registre national des entreprises de faillite.

Ceci dit Les éventuelles créanciers sont invités à déposer leurs créances entre les mains du syndic de faillite conformément à l'article 531 de loi 36 de l'année 2016 et ce dans un délai de quinze jours (15 jours) à partir de la parution du présent avis dans son bureau sis à la rue 8300 immeuble l'uxor 2 étage 3 bureau : B3.5, Montplaisir - Tunis.

2021402859VEPA2

Liquidation

Société «CLUB BEAUTE" SUARL

Matricule fiscal : 0986623 F/A/M/000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 octobre 2021 enregistré à la recette des finances Menzah 9 le 9/11/2021 sous le n°21503764 quittance n°76140 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis le 19/11/2021 sous le n°2021110605, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et la nomination de Mme Thouraya Kharrat en qualité de liquidateur avec les pleins pouvoirs. Les créanciers éventuels sont invités à produire leurs titres de créances dans les délais de 20 jours entre les mains de Mme Thouraya Kharrat domicilié à 64, Rue Mohieddine Klibi Manar 3 Tunis; Sous peine de forclusion.

2021402865VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Arab International Lease

Société anonyme

Au capital de 25.000.000 DT

Siège social : 11, Rue Hédi Nouira - 1001 Tunis

IU : 0578857A

Les actionnaires de l'Arab International Lease sont invités à se réunir en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 20 décembre 2021 à 10 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de la dénomination sociale de la société.

- Modifications et mise à jour des statuts de la société conformément à la règlementation en vigueur.

- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités légales de publicité.

2021R02900SANB3

INNOVATION PACKAGING TECHNOLOGIES

Société anonyme

Au capital social de 11 039 789 dinars

RNE : 0856575 S

Siège social : Koutine - 4191 - Sidi Makhlouf, BP : 2, Médenine

Messieurs les actionnaires sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le lundi 20/12/2021 à 11 heures au bureau de la société sise aux Berges du Lac Tunis en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification des modalités de convocation;

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'augmentation du capital et du rapport spécial du commissaire aux comptes;

- Approbation de l'augmentation du capital social et Suppression du droit préférentiel de souscription;

- Modification des statuts;

- Pouvoirs pour accomplir les formalités légales.

2021R02909SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Du samedi 18 décembre 2021

Sté Industrielle de Menuiserie d'Aluminium

et Volets Roulants en Plastique

«SIMAP»

Société anonyme

Capital: 610.000 Dinars Tunisiens

Identifiant unique : 4094 R

Siège social : Route de Gabès Km 3,5 Sfax

Tous les actionnaires dans le capital de la société «SIMAP» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 18 décembre 2021 à 11h du matin au siège de la société sis à Route de Gabès km 3,5 Sfax afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du rapport du conseil d'administration de l'année 2020,

2- Approbation des rapports du commissaire aux comptes de l'année 2020,

3- Approbation des états financiers de l'année 2020 ainsi affectation des résultats,

4- Approbation des opérations prévues dans le rapport spécial du commissaire aux comptes,

5- Quitus aux membres du conseil d'administration au titre de leur gestion de l'année 2020,

6- Divers sujets.

2021X01362SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

ASDRUBAL SA

Au capital social : 5 400 000 Dinars

Siège social : 37 Avenue Habib Maazoun Sfax

Identifiant Unique : 1267342E

Messieurs les actionnaires :

Nous avons l'honneur de vous inviter pour assister à l'assemblée générale extraordinaire prévu pour le mercredi 22 décembre 2021 à partir de 10 heures au siège social de la société sis à 37 avenue Habib Maazoun Sfax, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Ratification du mode et délai de convocation de l'assemblée générale extraordinaire.

2) Augmentation du capital social par l'incorporation d'une partie des réserves.

3) Modification corrélatives des statuts

4) Pouvoirs pour formalités.

2021X01375SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société «THERA SA»

Société anonyme

Au capital de 25.000.000 Dinars

Registre National des Entreprises : 1017855L

Siège social : Lot N°20 Zone Industrielle El Agba, 2087 El Hrairia - Tunis

Messieurs les actionnaires de la société THERA SA sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 10 décembre 2021 au siège de la société sise au Lot n°20 Z.I. El Agba 2087, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation d'un nouvel actionnaire

2- Approbation du rapport du rapport du conseil d'administration et celui du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital par suppression du droit préférentiel de souscription

3- Approbation de l'augmentation du capital de la société en numéraire par émission d'actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription

4- Fixation des modalités de l'émission

5- Modification des statuts

6- Pouvoirs pour formalités.

2021402861SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

De la Société Arabe des Industries Pharmaceutiques SAIPH

S.A. de capital social : 63.387.050 TND

Route de Zaghouan Km 24 - 1145 - Bourbiaa - Mohamadia

Identifiant unique : 0381453V

N° CNSS : 206620-10

Messieurs les actionnaires de la Société Arabe des Industries Pharmaceutiques «SAIPH» sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le lundi 20 décembre 2021 à 9h au local sis au 62, Avenue Taher Ben Ammar Lac nord, les jardins du Lac 2, les Berges du Lac Tunis, à l'effet de statuer sur :

1. l'augmentation du capital d'un montant de 10012050 dinars par l'émission de nouvelles actions de la même valeur nominale 25 dinars par action en sus d'une prime d'émission de 19987950 dinars

2. La suppression du droit de préférence de souscription et attribution des nouvelles actions à souscrire par les sociétés :

- Sicar Amen
- FCPR AMEN CAPITAL 3
- FCPR AMEN CAPITAL 4
- BT-Sicar

3. La mise à jour de l'article 7 des statuts à condition de réaliser l'augmentation du capital

4. La mise à jour de l'article 18 des statuts

5. La délégation pour l'accomplissement des publications.

2021402862SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

KAPITAL BUSINESS INVESTMENT

Société anonyme

AU capital de 30 000 000 dinars

Siège social : Immeuble SOFIDE Z.I Charguia II, Angle rue du Métal et rue des Entrepreneurs, 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique / R.N.E : 0998971N

Matricule fiscal : 0998971 NAM 000

Affiliation CNSS : 291467 -79

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 23 décembre 2021 à 10h, au siège social sis à Charguia II, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à la suppression du droit préférentiel de souscription;
- Lecture du rapport du commissaire aux apports et approbation de l'évaluation de l'apport en nature;
- Augmentation de capital en nature avec suppression du droit préférentiel de souscription;
- Modification de l'article 6 des statuts;
- Pouvoirs pour formalités.

2021402868SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'Assemblée Générale

Société Entrepôt Frigofrique Gouadria

«E.F.G»

SARL au capital de DT 308 500

Siège social : Tanesli Tebelbou, Gabès

Identifiant Unique : 1200335S

CNSS : 213664-70

Monsieur les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 277 du code des sociétés commerciale, j'ai l'honneur de vous convoqués en Assemblée Générale à mon bureau sis à Cléopâtre Center - bureau A 3-7 - Centre Urbain Nord 1082 - Tunis, le mardi 21 décembre 2021 à 9 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Situation de la société.

2) Questions diverses.

2021402885SRLB3

Autres sociétés

Assemblée générale ordinaire

SOCIETE MUTUELLE DE BASE EL BARAKA MOKNINE

Le conseil d'administration de la société mutuelle de base El Baraka Moknine porte à la connaissance de tous les adhérents que l'assemblée générale ordinaire relative à l'exercice 2019 et 2020 se tiendra le lundi 13 décembre à l'hôtel El Habib à Monastir à partir de 9 heures du matin pour délivrer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport moral relatif aux gestions 2019 et 2020.
- Lecture du rapport financier relatif aux gestions 2019 et 2020.
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatif à la gestion 2019 et 2020.
- Approbation de rapport moral et financier des données 2019 et 2020.
- Quitus aux gestionnaires aux Titres 2019 et 2020
- Réactualisation des listes d'adhérents.
- Election du tiers du conseil d'administration.
- Désignation d'un commissaire au compte des années 2022, 2023 et 2024.

Les postulants doivent adresser leurs candidatures pour lettre recommandée accusé de réception au nom du président du conseil d'administration du 29/11/2021 au 6/12/2021.

Les P.V des réunions du conseil d'administration aussi que le rapport du commissaire aux comptes et les états financiers peuvent être consultés par les adhérents du 5/12/2021 au 12/12/2021.

2021S01300SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Les héritiers de Bechir Ben Ali Kammoun : ses fils Fattouma, Abd Essatar, Samira, Amina et les héritiers de son fils Mohamed : sa femme Emna Bent Abd Errahmen Fourati et ses fils Fatma, Anis et Sihem et les héritiers de son fils Mohamed Ali : sa femme Souad Bent Ahmed Kammoun et ses fils, Melek, Sahla et Sonda et les héritiers de son fils Mohamed Hafedh : ses fils Ihsen, Fatma, Hajer et Mohamed Bachir et les héritiers de son fils Mohamed Habib : sa femme Nabiha Bent Abderrahmane Fourati et ses fils Hatem, Mondher, Asma et Riadh informent le public que leurs titres de propriété concernant l'huilerie sise route de Gremda km 2 Sfax est perdu et qu'ils désirent avoir une deuxième copie originale les oppositions se présentent devant Mr Abid Zouhir Notaire à Sfax aux cours de 30 jours de cette publication.

2021X01326DIVD2

Avis

Mr Ali Ben Habib Mkaouar porte à la connaissance du public la perte du titre de propriété (acte de vente daté du 20 juillet 1994 enregistré à Sfax, le 8 août 1994 quittance numéro 3279 et rédigé par les notaires Mohamed Fourati et Abdallah Gargouri) de la parcelle de terrain de surface de 300.90 mètres carrés sur lequel est édifié Borj sise à la Route Saltania km 4 Sfax, il prétend avoir une deuxième copie originale.

Toute opposition est recevable au bureau du Maître Notaire Abdelmajid Feki sis à 37 rue des Notaires Médina Arabe Sfax dans les 30 jours qui suivent la publication de cet avis au J.O.R.T.

2021X01372DIVD2